



---

## Procès-verbal

### Séance du Conseil Communal de Bottens 24 septembre 2018 20h00

Présidence : Bailly Sébastien

#### 10 **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Assermentation de Monsieur Gaston Artibani.
5. Préavis 2018-07 relatif aux indemnités du Conseil communal pour la fin de la législature 2016-2021.

*Membres de la commission :*

*Sophie Frey, Michel Allaz, Lucien Ecoffey, Hervé Pittet et François Zürcher*

- 20 6. Préavis 2018-08 relatif à la demande de crédit complémentaire pour les dépassements budgétaires 2018.
7. Préavis 2018-09 relatif à l'arrêté communal d'imposition pour les années 2019 à 2020.
8. Propositions individuelles et divers.

---

*Monsieur le Président*

Salue la Municipalité, Madame Bocksberger, boursière communale et Monsieur Philippe Gerber, secrétaire municipal. Il excuse Monsieur Christian Jaquier, municipal, absent ce soir pour des raisons professionnelles.

Il salue également les personnes du public qui nous font l'honneur et le plaisir d'accorder leur soirée aux officialités de la commune.

30

**Appel**

Excusés :

- Artibani Gaston
- Clot Bertrand
- Grisendi Adrien
- Hanson Annelise
- Panchaud Cédric
- Panchaud Fabien
- Prince Jean-Pascal
- Santangelo Alain
- Unverricht Marc
- Wyler Françoise
- Zürcher François

Absents :

- Longchamp Georges
- Panchaud Christophe

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

40

**Ordre du jour**

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018**

---

*Madame Brigitte Caboussat*

À la page 2, il faut rectifier la fonction de Christiane Panchaud. Elle est secrétaire municipale adjointe.

**Vote**

50 Les Conseillères et Conseillers acceptent le procès-verbal tel que modifié :

- Oui : 30
- Non : 0
- Abstention : 1

**Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 tel que modifié est accepté.**

---

## 2. Communications du bureau du Conseil Communal

---

*Monsieur le Président*

60 Le bureau a remarqué qu'il y avait un manque de clarté dans sa façon de nommer les commissions ad'hoc. Le premier membre de la commission est déterminé selon l'ordre alphabétique du nom de famille. Cette information sera clairement indiquée à l'avenir.

Nous avons reçu la lettre de démission de Monsieur Marc Zürcher. Je vous propose d'y revenir au point 4 de l'ordre du jour.

---

*Monsieur Michel Allaz*

Pouvez-vous préciser de quelle manière la personne chargée de convoquer la commission ad'hoc sera nommée ?

---

*Monsieur le Président*

En plus de lister les personnes par ordre alphabétique du nom de famille, la personne qui doit se charger de convoquer la commission sera clairement indiquée.

70 Pour rappel, L'art. 42 du règlement du Conseil communal stipule que « les Commissions désignent leur Président. Les Commissions s'organisent elles-mêmes. Elles peuvent édicter un règlement d'organisation."

Et l'art. 45 précise :

"Le premier membre d'une Commission la convoque. La Municipalité est informée de la date des séances de toute Commission."

---

## 3. Communications de la Municipalité

---

*Monsieur le Syndic*

80 Le Conseil d'État a fixé l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) révisés au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Dès lors, nous pouvons espérer une accélération de l'entrée en vigueur de notre Plan général d'affectation (PGA) révisé. Nous espérons pouvoir le mettre à l'enquête fin 2018/début 2019.

La mise à l'enquête des travaux du Pressoir est maintenant terminée. Il n'y a pas eu d'opposition. Les travaux vont pouvoir commencer courant octobre 2018.

Madame Martins, concierge pour le collège, nous a donné son congé. Elle sera remplacée par Madame Gaudard, habitante du village.

La Municipalité a décidé d'introduire un macaron pour le parking devant le collège afin de permettre le stationnement aux personnes possédant un véhicule surnuméraire. Ce macaron coûte CHF 200.- par année et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

90

---

*Madame Carine Delpierre*

100 Le comité directeur de l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants (EFAJE) a tenu sa dernière séance il y a une quinzaine de jours. Ils ont été très clair sur les coûts et ont donné un éclairage intéressant sur le budget familial : un enfant en UAPE avec fréquentation régulière, le repas à CHF 10.- étant non compris, représente 16% du budget familial pour les classes aisées, 18% pour les classes moyennes et 30% pour les classes moins aisées. J'ai demandé s'ils ne craignaient pas qu'avec ces informations les UAPE soient considérées comme étant des structures pour personnes aisées. Madame Seema Ney, responsable de ce dossier a répondu que oui, ils préfèrent inviter les personnes moins aisées à faire appel à une accueillante en milieu familial.

L'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) a présenté mi-septembre le nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire. L'entrée en vigueur des nouvelles normes est prévue pour janvier 2019. Ces normes sont assouplies, par exemple : augmentation du nombre d'élèves par éducateur, diminution du nombre de m<sup>2</sup> par élève, faire appel à des éducateurs en fin de formation et pas uniquement à des éducateurs professionnels.

Les représentants du parascolaire ont manifesté. Du côté des communes, ces normes sont accueillies avec soulagement et satisfaction. L'EIAP a rappelé plusieurs points importants :

- 110
- Dans les autres Cantons les personnes qui sont à la tête du parascolaire n'ont pas du tout besoin d'avoir les mêmes formations que dans le Canton de Vaud. Le Canton de Vaud est le Canton qui a les normes les plus élevées de Suisse.
  - Madame Cesla Amarelle, Conseillère d'État socialiste vaudoise, propose de mettre en interaction le scolaire et le parascolaire. Par exemple, mettre à disposition des salles de classe après les cours pour l'accueil parascolaire plutôt que de construire de nouveaux locaux.

Pour les régions reculées, par exemple la Vallée de Joux, il y a de splendides UAPE mais il est difficile de trouver des éducateurs professionnels prêts à se déplacer pour quelques heures par jours.

120 Vous avez pu voir dans la presse plusieurs témoignages sur le sujet du parascolaire. Un climat délétère entre les enseignants et les éducateurs parascolaires s'installe. Les enseignants se plaignent que les enfants sont ingérables l'après-midi. Il est important de signaler qu'à Bottens, la doyenne a souligné qu'après avoir fréquenté l'accueil parascolaire, les enfants étaient plus calmes que dans les autres communes. Merci à Madame Cossetto-Chapuis.

---

*Madame Patricia Riva*

Cet été nous avons dû réparer le dégrilleur de la STEP car des lames étaient pliées. Ce dommage a été causé par des arrivées de cailloux. Si le problème persiste, il faudra faire une fosse à cailloux.

130 Concernant la régionalisation sur la STEP d'Echallens, nous allons former un comité de pilotage (Copil) le 7 novembre prochain. 9 communes et 7 stations d'épuration sont concernées. Nous aurons un budget à prévoir car nous devons nous entourer de spécialistes. Je vous donnerais plus d'information en temps voulu. Pour l'instant nous sommes engagés en rien.

La tour en bois du petit parc au croisement du chemin des Sauges et du chemin du Ru a été sécurisée car elle ne répondait plus aux normes. Il y a aussi deux nouvelles balançoires.

140 L'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) nous interdit l'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces stabilisées (gravier, route, dalle). Monsieur Nick Binggeli, employé communal, utilise un brûleur à gaz mais il n'arrive pas à éliminer les mauvaises herbes comme à l'époque, notamment au cimetière. La Municipalité se penche sur le prix de nouvelles solutions et est à l'écoute de propositions.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

En matière de distribution d'eau, nous sommes affiliés à l'Association Intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environ (AIAE). Cette association couvre 50% des besoins de ses sociétaires, le reste vient du Haut-Jorat ou de la ville de Lausanne. Ces dernières années ont été relativement sèches ce qui explique que l'eau achetée par l'AIAE à ces deux autres associations est plus chère. C'est pourquoi les comptes sont moins bons et que l'AIAE a décidé d'augmenter la distribution de l'eau de CHF 0.05ct au m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. À l'heure actuelle, la Municipalité a choisi de ne pas répercuter cette augmentation sur les bottanais. Le m<sup>3</sup> reste à CHF 1.40 pour 2019.

150 Cette année la mise de bois aura lieu le samedi 3 novembre. Rendez-vous à 9h30 devant la grande salle. Les informations seront disponibles dans le journal « Contact » et dans un tout-ménage. Nous avons choisi de prendre moins de bois mais continuer à avoir le même nombre de lots. Les lots feront entre 2m<sup>3</sup> et 4m<sup>3</sup>. Tout un chacun pourra miser du bois de feu pour 1-2 ans ce qui représentera 2-3 stères.

#### **4. Assermentation de Monsieur Gaston Artibani**

---

*Monsieur le Président*

Donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Marc Zürcher reçue le 9 août 2018.

160 Monsieur Marc Zürcher était suppléant au SDIS (Service Défense Incendie et Secours). Nous procéderons à l'élection d'un-e suppléant-e lors de la séance du 10 décembre 2018. Le délégué au SDIS est Monsieur Christian Noverraz. Vous pouvez-vous adresser à lui ou au bureau si vous avez besoin d'information.

Monsieur Gaston Artibani, premier sur la liste des viennent-en-suite n'ayant pas pu être présent ce soir, nous procéderons à son assermentation lors de la séance du Conseil du 10 décembre 2018.

---

## 5. Préavis 2018-07 relatif aux indemnités du Conseil communal pour la fin de la législature 2016-2021

---

*Madame Sophie Frey*

170 Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

---

*Monsieur le Président*

Ce préavis étant un préavis communal, c'est Madame Annelise Graber, Vice-présidente du Conseil qui peut être amenée à répondre aux questions.

---

*Madame Annelise Graber*

180 L'amendement de la commission ad'hoc est plutôt pertinent et a permis de réaliser une comparaison. Basée sur une année fictive avec 5 séances de Conseil, 45 Conseillers-ères présents-es et dix préavis, les frais représentent actuellement un total de CHF 25'920.-. En calculant selon la proposition présentée dans le préavis, le total est de CHF 28'350.- soit une différence de CHF 2'430.-. Dans l'amendement soumis par la commission ad'hoc, les frais représentent un total de CHF 26'120.- soit une augmentation de CHF 200.- par rapport aux frais actuels.

L'amendement résout les principaux problèmes mais pas celui des séances de commission rémunérées au forfait. Une rémunération à l'heure serait plus juste.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Est-ce que la boursière a été consultée pour remplacer le délai du décompte annuel au 30 juin à la place du 31 décembre ?

---

*Monsieur le Président*

La boursière n'a pas été consultée mais la Municipalité a été informée.

---

*Monsieur Patrick Oyon*

190 Dans l'amendement de la commission ad'hoc, sous le poste « Vice-président » il est écrit « supprimer l'indemnité du Vice-président » et dans le préavis à la page 2 il n'y a pas d'indemnité pour le Vice-président à l'heure actuelle.

---

*Monsieur Michel Allaz*

Actuellement, il n'y a pas d'indemnité pour cette fonction. Dans son amendement, la commission ad'hoc propose de supprimer l'indemnité de CHF 500.- présentée dans le préavis pour le Vice-président.

---

---

*Monsieur Frédéric Riva*

200 Souvent ce qui manque c'est un canevas pour la rédaction du rapport. La rémunération au forfait est un garde-fou car tout le monde n'est pas égal dans sa capacité à utiliser Word. Il serait intéressant de mettre à disposition des commissions un document type avec une marche à suivre des points importants qui doivent se trouver dans le rapport.

---

*Madame Annelise Graber*

La proposition de Monsieur Riva est intéressante et faisable.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Par mesure de simplification, est-ce qu'il ne faudrait pas mettre une seule ligne « membre de commission » sans préciser les noms des commissions puisque la rémunération est identique ?

210 Il manque les rapports des membres à une association intercommunale qui doivent être fait annuellement.

Je ne comprends pas pourquoi il y a une ligne pour le journaliste puisqu'il ne s'agit pas d'une fonction reconnue dans le règlement du Conseil communal.

**Vote sur l'amendement au préavis N° 2018-07**

Amendement de la commission ad'hoc :

Fonction	Dès 2019		Comprend
Président	Fixe annuel	CHF 1'000.-	- Le temps consacré au Conseil qui ne peut pas être compté. - Le temps de préparation des séances du Conseil et de leur suivi. - Les inconvénients liés à la fonction. - Les frais divers
	Heure du bureau	CHF 30.-	- Dépouillement, inspection du préfet, séance du bureau, formations.
Secrétaire	Fixe annuel	CHF 1'000.-	- Le temps consacré au Conseil qui ne peut pas être compté. - Les inconvénients liés à la fonction. - Les frais divers.
	Heure du bureau	CHF 30.-	- Envois pour le Conseil - Rédactions des PV - Tous travaux de secrétariat
	Jeton de présence	CHF 40.-	- Séance du Conseil
Vice-Président	Heure du bureau	CHF 30.-	
Membre du Bureau	Heure du bureau	CHF 30.-	
Membre du Conseil (séance du Conseil)	Jeton de présence	CHF 40.-	
Membre de commission	Séance	CHF 70.-	
Rapporteur de commission	Rédaction du rapport	CHF 70.-	
Membre de la commission de gestion	Séance	CHF 70.-	
Membre de la commission des finances	Séance	CHF 70.-	
Membre de la Commission de recours	Heure du bureau	CHF 30.-	
Journaliste	Rédaction article	CHF 70.-	

**Le Conseil communal de Bottens décide**

- D'accepter l'amendement de la commission ad'hoc.
- Oui : 22
- Non : 1
- Abstention : 8

220

**L'amendement au préavis N° 2018-07 tel que présenté est accepté.**



## **Vote sur le préavis N° 2018-07**

### **Le Conseil communal de Bottens**

- Vu le préavis communal N° 2018-07 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission ad'hoc ;

### **Décide**

- 230
- D'adopter le nouveau barème des indemnités tel qu'amendé.
  - D'approuver l'entrée en vigueur du nouveau barème au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la fin de la législature 2016-2021.
  - D'établir annuellement un décompte allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.
- Oui : 17
  - Non : 5
  - Abstention : 6

**Le préavis N° 2018-07 tel qu'amendé est accepté.**

240

## **6. Préavis 2018-08 relatif à la demande de crédit complémentaire pour les dépassements budgétaires 2018**

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur le Président*

Ouvre le débat sur le préavis N° 2018-08. Personne ne prend la parole.

## **Vote sur le préavis N° 2018-08**

### **Le Conseil communal de Bottens**

- 250
- Vu le préavis municipal N° 2018-08 ;
  - Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
  - Entendu le rapport de la Commission des finances ;

### **Décide**

De donner à la Municipalité son approbation sur la demande de crédits complémentaires pour les dépassements budgétaires 2018.

- Oui : 14
- Non : 2
- Abstention : 11

260 **Le préavis N° 2018-08 tel que présenté est accepté.**

## 7. Préavis 2018-09 relatif à l'arrêté communal d'imposition pour les années 2019 à 2020

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur le Syndic*

270 Nous avons des informations supplémentaires qui sont arrivées après l'élaboration du préavis. Début septembre, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) nous a communiqué que dès 2020 l'État prendra à sa charge le financement de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD). Ce transfert sera financé par un basculement d'impôt qui n'impactera pas l'imposition du contribuable.

Comme nous avons pu lire dans la presse, l'État redistribuera CHF 50 mios aux communes vaudoises. Cette redistribution correspond à la non-entrée en vigueur de la RIE III. Nous venons de recevoir de l'UCV les nouvelles estimations tenant compte de la compensation des CHF 50 mios. À partir de 2019, la perte pour notre commune s'élèvera à 2.9 points d'impôts au lieu des 3.7 points mentionnés dans le préavis.

---

*Monsieur David Bailly*

La commission des finances remercie Madame Bocksberger, boursière communale pour son travail et souhaite détailler le tableau présenté dans son rapport.

280 Le Grand Conseil a accepté la compensation de CHF 50 mios pour les communes vaudoises le lendemain de la remise du rapport. Aujourd'hui les résultats seront à priori meilleurs que ceux présentés dans le tableau.

À Bottens, le point d'impôt vaut CHF 41'000.-. La moyenne cantonale est de CHF 44'000.-.

Si on prend notre point d'impôt multiplié par le taux à 69%, on arrive à CHF 2.8 mios. Ce chiffre c'est en grande partie les CHF 3.5 mios que nous avons dans notre comptabilité financière 2017, au point 2, finances sous les revenus.

---

*Monsieur Laurent Chapuis*

Si nous acceptons cet arrêté d'imposition pour 2019-2020, est-ce que cela sera reconduit automatiquement pour les années suivantes ou est-ce que cela redescendra ?

---

*Monsieur le Syndic*

290 La volonté de la Municipalité était de laisser libre choix à la prochaine législature de présenter un nouvel arrêté d'imposition si nécessaire. S'il n'y a pas de proposition de modification ce taux sera reconduit automatiquement.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

Comment a été pris en compte la situation économique exceptionnelle que nous vivons cette année ? Nous ne trouvons pas d'employé, le taux de chômage est au plus bas. Le choc de l'euro 2015 est complètement passé.

Le syndicat Unia demande 2.5% d'augmentation des masses salariales. Si les revenus augmentent, les rentrées fiscales de la commune devraient être bonnes.

300 La compensation de CHF 50 mio tombe un peu comme la grêle après la vendange et est équivalente à environ 1 point d'impôt.

Au point 4.1 du préavis, pourquoi anticiper des investissements que nous n'avons même pas encore voté ?

La quantité de la dette prend en compte le profil des revenus. Une commune peut avoir plus ou moins d'éléments sociaux ou d'industries. En comparaison avec des pays : Le Japon a un endettement massif et vit très bien contrairement à la Grèce. Je crois que Bottens est plus comme le Japon et CHF 150% de dettes ne me paraît pas comme quelque chose d'extrêmement alarmant.

---

*Madame Bocksberger, boursière communale*

310 Nous nous sommes basés sur une augmentation des recettes fiscales de 2% par année. La semaine dernière nous avons reçu de l'Administration cantonale des impôts (ACI) une anticipation de 2% d'augmentation pour le budget 2019. Nous sommes donc dans le tir.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

L'inflation prévue est entre 1.5% et 2%, donc sans rien faire les masses salariales vont augmenter. L'inflation profite en principe à tout le monde et à l'avantage de diminuer la dette.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Je propose l'amendement suivant :

Paragraphe 11 de l'article premier de l'arrêté communal d'imposition pour les années 2019-2020 : Impôt annuel par chien : CHF 100.- au lieu de CHF 80.-.

---

320 *Madame Annelise Graber*

Nous serons une des communes les plus chères pour l'impôts par chien. Nous payons plus cher que certaines villes.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Comparaison faite avec d'autres communes qui nous avoisinent nous nous situons dans la moyenne.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

Combien y a-t-il de chiens taxés au village ?

---

*Monsieur Christian Noverraz*

330 Dans les comptes 2017, la commune a encaissé CHF 8'280.- pour l'impôt chien. Divisé par CHF 80.- cela donne environ 103 chiens.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

À la page 4, au point 4.3, comment peut-on avoir une perte estimée de l'impôt sur les personnes morales de CHF 27'000.- ?

---

*Madame Bocksberger, boursière communale (pas compris la réponse)*

340 Le taux d'imposition communal des bénéficiaires des personnes morales passera de 8% à 3.33% à partir de 2019. Dans notre planification financière, nous avons pris en compte une perte de 0.66 point d'impôt lié aux personnes morales. Concernant la compensation de CHF 50 millions en faveur des communes (motion Mischler), nous venons de recevoir l'information que l'Etat de Vaud redistribuera CHF 5'500.- à la commune de Bottens.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

À la suite de la communication de Monsieur le Syndic concernant la reprise du financement de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à domicile (AVASAD) par l'Etat de Vaud dès 2020, est-ce que le point d'imposition proposé par la Municipalité est maintenu ?

---

*Madame Bocksberger, boursière communale*

350 Je n'ai pas encore réussi à obtenir une réponse. Je pensais que lorsque le taux de l'Etat augmente, le taux des communes diminue automatiquement. Normalement, nous devrions présenter un nouvel arrêté d'imposition l'année prochaine avec une baisse de 1.5 point. Pour le contribuable il n'y aura aucun changement.

### **Vote sur l'amendement de Lucien Ecoffey au préavis N° 2018-09**

Paragraphe 11 de l'article premier de l'arrêté communal d'imposition pour les années 2019-2020 : Impôt annuel par chien : CHF 100.- au lieu de CHF 80.-.

#### **Le Conseil communal de Bottens décide**

D'accepter l'amendement de Monsieur Lucien Ecoffey.

- Oui : 12
  - Non : 10
  - Abstention : 9
- 360

**L'amendement au préavis N° 2018-09 tel que présenté est accepté.**

**370 Vote sur le préavis N° 2018-09****Le Conseil communal de Bottens**

- Vu le préavis municipal N° 2018-09 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission des finances ;

**Décide**

D'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2019-2020 tel qu'amendé.

- Oui : 21
- Non : 2
- Abstention : 8

380

**Le préavis N° 2018-09 tel qu'amendé est accepté.**

**8. Propositions individuelles et divers**

---

*Monsieur David Bailly*

390

Le préavis N° 2018-08 relatif à la demande de crédit complémentaire pour les dépassements budgétaires 2018 n'a suscité aucune discussion. Le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) traite les dépassements de crédits mais est-il vraiment pertinent de soumettre un préavis pour un crédit complémentaire de CHF 5'000.- sur CHF 282'860.- budgétisé ? Il faudrait peut-être créer une commission ad'hoc ou extra parlementaire pour statuer sur la façon de gérer ces dépassements avant et après qu'ils arrivent.

---

*Monsieur le Président*

Je ne sais pas si nous pouvons créer de commission ad'hoc sans élément tangible, sans préavis. Il reste toutefois le droit d'initiative du Conseiller, en l'occurrence une motion.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

La commission de gestion se penchera sur ce sujet dans ses prochains travaux.

---

*Madame Joëlle Cossetto-Chapuis*

400

Croc'Lionceaux a bien commencé l'année scolaire. Il y a entre 17 et 20 enfants inscrits par jour. Nous sommes entre 2 et 3 accueillantes (et non éducatrices) par jour. Après la séance, vous pouvez consulter un panneau crée par les enfants qui résume nos activités.

J'ai appris que les enseignantes n'allaient pas organiser la chantée de Noël cette année. J'aimerais bien organiser cette chantée, avec d'autres personnes, notamment Madame Sandra Vergères, organisatrice du marché de Noël.

---

*Madame Carine Delpierre*

Nous ne pouvons pas refuser autant d'enthousiasme. Les enseignantes ont organisé la chantée de Noël pendant 10 ans. Il s'agit d'un énorme travail et elles se demandent ce qu'elles pourraient faire à la place. Nous vous laissons carte blanche.

---

410 *Monsieur Gérard Stettler*

La Municipalité souhaite réduire les demandes de crédits complémentaires grâce à des outils mis en place avec la boursière. Celles-ci ne devraient plus exister ou devenir « urgentes et exceptionnelles » et passer dans l'autre catégorie.

---

*Monsieur le Président*

Les prochaines manifestations du village :

6 octobre : Fournée au Four à pain par les boulangers sympas

11 novembre : Kermesse de la paroisse catholique

17 novembre : Visite guidée de Tridel organisée par agenda 21

24-25 novembre : Marché de Noël

---

420 *Monsieur Michel Allaz*

Le 7 décembre : Téléthon organisé par la jeunesse et les boulangers sympas.

---

*Monsieur le Président*

Remercie les Conseillères et Conseillers pour les débats de ce soir.

La séance est levée à 21h23.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 10 décembre 2018.

430

Au nom du bureau du Conseil communal

**Le Président**  
Sébastien Bailly



**La secrétaire**  
Audrey Kalbfuss

